



MAIRIE de LESCUN
Jean-Marie PRU-LESTRET
La Place
64490 LESCUN

Affaire suivie par :
Marie POUYADOUX / 06 69 40 12 44
Marie.pouyadoux@laposte.fr

LRAR n° 880 000 748 534 41N

Objet : Terme de la convention La Poste – La Poste Agence Communale

Monsieur le Maire,

La convention relative à l'organisation du point de contact « La Poste Agence Communale » signée entre La Poste et votre commune arrive à son terme le 30/03/2027.

Depuis la signature de cette convention le 01/04/2009, les usages et les attentes des usagers ont profondément évolué. La baisse continue des volumes de courrier, liée notamment à la transformation des modes de communication et à la numérisation croissante s'accompagne d'une évolution des besoins en matière de services ainsi que des modalités d'accès aux services postaux. Dans le même temps, la fréquentation globale des points de contact a sensiblement diminué au cours des dernières années, avec deux fois moins de visiteurs en dix ans.

Ces évolutions s'inscrivent également dans un contexte de contraintes accrues sur les moyens alloués à la mission de service public d'aménagement du territoire confiée à La Poste. La compensation versée par l'Etat au titre de cette mission de service public a diminué en 2026, passant de 174 M€ à 130 M€.

Dans ce contexte, La Poste est amenée à adapter progressivement les modalités de sa présence postale afin de mieux répondre aux usages actuels, tout en veillant à maintenir un service de qualité et accessible au plus grand nombre de citoyens. Les éléments de fréquentation de l'agence postale communale de LESCUN font apparaître un niveau de fréquentation de 2 clients par jour, ce qui nous conduit aujourd'hui à réinterroger les modalités de son maintien.



Dans ce cadre et comme nous vous l'avons indiqué lors de notre échange du 27/04/2026, cette situation nous conduit à vous confirmer que la convention ne sera pas reconduite à son terme le 30/03/2027.

Dans cette optique, Madame Marie Pouyadoux, votre interlocutrice de La Poste, vous a présenté plusieurs options visant à assurer la continuité des services postaux dans la commune, telles que le Point de Service Ruralité ou le Point Relais Commerçant.

Nous restons disponibles pour discuter de ces propositions et organiser au mieux la fin du point de contact « La Poste Agence Communale ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mathieu MERLET

Directeur Régional Adjoint en charge de la
présence postale

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Merlet", written over a faint horizontal line.

Fait en deux 2 exemplaires,